

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2015

TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS - (N° 3314)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 51

présenté par
M. Savary

ARTICLE 5

À l'alinéa 3, supprimer la première occurrence du mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.